

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 317-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le conseil a adopté le règlement 317-2024, intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage », lors de la séance du 16 décembre 2024, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement 317-2024 le 10 février 2025, après l'adoption de la résolution 023-02-25, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 13 mars 2025.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 13 mars 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière